

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 12 juin 2019, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Albrecht Ehrensperger

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Ehrensperger, président, PSN : « Chères conseillères et Chers conseillers généraux et municipaux, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus à cette 2^e séance du Conseil général de l'année 2019. Nous avons 21 points à l'ordre du jour. C'est donc une séance qui s'annonce chargée, même si on peut anticiper qu'une bonne partie des objets devrait passer la rampe sans grande contestation ou même discussion. La séance est en bonne partie sous le signe de la gestion et de l'organisation municipale : comptes, drame du port, règlement des commissions, rapport de gestion, prévisions pour 2019, etc. Et c'est très bien ainsi, car la gestion communale est un thème soulevé par de nombreux participants à mon sondage qui nous demandent de mieux utiliser nos compétences, de revoir la manière de fonctionner de l'Exécutif, d'être à leur écoute et de tenir nos promesses. Quatre objets portent sur la culture et l'éducation (bibliothèque, musée, café-théâtre et informatique à l'école) ce qui réjouira également les participants au sondage pour qui le soutien et la revitalisation de l'offre culturelle est une priorité importante. Avant de demander au chancelier de procéder à l'appel, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Céline Känel du Parti Forum, qui participe à sa première séance du Conseil général et remplace M. Thierry Brodu. » Il demande à Mme Céline Känel de se présenter brièvement.

Mme C. Känel, FOR : donne quelques informations sur sa personne.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019
3. Comptes 2018 (J.-P. Devaux)
 - 3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
 - 3.2. Approbation des dépenses à arrêter pour un montant de CHF 1'832'610.30
 - 3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2018 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 13'761.98 aux résultats cumulés des années précédentes
4. Drame du port de La Neuveville du 15 mai 2017 – Mesures prises à ce jour par le Conseil municipal : information (Conseil municipal)
5. Révision partielle du règlement des commissions permanentes: arrêté du Conseil général (R. Matti)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 31'000.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Olivieri)
8. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café Théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Olivieri)
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC pour l'achat de tableaux interactifs et la création d'une salle d'informatique à l'école primaire : décision (I. Moeschler)
10. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2019-2021) de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia : décision (A. Binggeli)
11. Demande d'un crédit pluriannuel sur les années 2015 et 2016 de CHF 687'133.65 pour le déplacement de la station transformatrice « Oeuchettes » dont à déduire la participation de CHF 489'347.15 de l'entreprise CAPSA – Décompte final : information (A. Binggeli)
12. Rapport de gestion 2018 : information (R. Matti)
13. Prévisions du Conseil municipal pour 2019 : information (R. Matti)
14. Nomination d'un membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Thierry Brodu, démissionnaire
15. Nomination du représentant du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de M. Mark Reinhard, démissionnaire

16. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)
17. Rapport du CM en réponse à la motion PS (D. Bloch) « Politique de développement durable » (Conseil municipal)
18. Rapport du CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
19. Interventions parlementaires et développements
20. Questions simples et traitement
21. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 25 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Känel Céline, Michel Tamara, Orha Sanda MM. Burkhalter Daniel, Guillaume Alain, Latscha Jean-Pierre, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Chevailler Monique, Müller Maryse MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Longo Luca
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Bloch Denise, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
Excusé-e-s	: Mmes Andrey Odyle (PLR), Imer Milly (PLR), Lopes Stéphanie (PSN) MM. Chapuis Yann (FOR), Hofstetter Michaël (FOR), Kurth Roland (PLR), Morand Patrick (PLR), Nicolet Christophe (FOR), Olivieri Giuseppe (FOR), Weber Stéphane (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

M. A. Guillaume, au nom de M. C. Nicolet, FOR : souhaite ajouter un éclaircissement concernant le point n°8 du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019. Il indique : « *Dans sa prise de parole lors des discussions concernant ce point, le Parti socialiste neuvevillois a exprimé ses doutes sur la neutralité de l'une de nos motionnaires sur ce sujet important. Le Parti Forum a la grande chance d'avoir au sein de son Conseil général des personnalités ayant des compétences reconnues dans plusieurs domaines d'activités. Ce sont justement ces compétences qui permettent soit de contribuer à l'avancement efficace d'objets dans les différentes commissions, soit au dépôt de motions qui sont impactantes à notre commune. Le Parti Forum met toujours au centre de ses préoccupations l'intérêt de nos concitoyens et ceux de la commune et ceci avec un haut degré d'éthique et de responsabilité. Il est totalement déplacé d'imaginer que toute autre approche puisse être suivie au sein de notre groupe. Nous continuerons d'avancer avec cette philosophie dans les prochaines années et soutenons notre collègue d'avoir déposé cette motion dans l'intérêt de notre commune.* »

Par 24 voix et une abstention, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Comptes 2018 (J.-P. Devaux)

3.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : explique que nous avons reçu, comme chaque année, le cahier qui concerne les comptes de la communauté du Collège du district. Il tient à relever que ces comptes correspondent de très près au budget. Cela montre le sérieux avec lequel le budget est élaboré et la rigueur avec laquelle la direction et la commission gère l'activité. Il est relevé qu'il y a de très faibles variations d'une année à l'autre. Certaines variations peuvent arriver concernant la formation en fonction du nombre d'élèves et des ressources supplémentaires mises à disposition. Cela est planifié à l'avance. En ce qui concerne les autres comptes de charges de fonctionnement, il relève que la plupart des postes du budget sont très bien respectés. Il informe également que l'ensemble des frais est réparti entre les 3 communes, soit Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes.**

3.2. Approbation des dépenses à arrêter pour un montant de CHF 1'832'610.30

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique que ce montant se compose de 7 positions qui constituent toutes des mises en réserve, des préfinancements et des alimentations de fonds. Il ne s'agit pas dans ce cas de réaliser des dépassements importants de crédit. Les dépassements se trouvent dans un tableau séparé à la page 47. Il informe que M. D. Honsberger et lui-même se tiennent à disposition pour toutes questions. Pour la première fois, nous avons profité du bon résultat annuel pour créer une provision pour vacances et heures supplémentaires non prises pour un montant total de CHF 166'000.-. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les dépenses à arrêter d'un montant de CHF 1'832'610.30.**

3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2018 présentant un résultat nul, après attribution de CHF 13'761.98 aux résultats cumulés des années précédentes

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe que par rapport à la vision générale, en forme de résultat opérationnel, l'année 2018 se boucle sur une amélioration de l'ordre de 2,7 millions par rapport au budget. Il rappelle que la raison principale de ce bon résultat tient aux rentrées fiscales supérieures de 1,6 millions d'impôts apériodiques. Ce surplus a été encaissé en 2018 et une réserve a été constituée de plus d'un million pour une partie d'impôts que la commune devra certainement restituer. De plus, il indique que cette façon de faire a été acceptée par notre réviseur. Le surplus qui reste a été versé intégralement au préfinancement et aux fonds spéciaux. Les charges ont été bien tenues même si pour certains cas, il s'agit aussi de report de tâches. Les investissements nets se montent à 1,38 millions, soit inférieurs à plus de la moitié par rapport à l'année 2017. Il rappelle qu'en 2017, on payait encore la consolidation de la dernière tranche de l'école des Collonges, ce qui avait montré un niveau d'investissement net supérieur à la moyenne. Les consolidations effectuées en 2018 concernent entre autres le PGEE et la zone 30. D'autres projets d'investissements sont en cours notamment le secteur de l'électricité. Ils viendront augmenter le montant des investissements nets en 2019. Au niveau du bilan, il relève que la situation est saine puisque nous avons des fonds propres pour un montant de CHF 23,78 millions. Les fonds étrangers se montent à 15,7 millions dont 11,2 millions de dettes à long terme. Nous avons pu réduire d'un million la dette à long terme en remboursant un emprunt de un million que nous n'avons pas resollicité, nos liquidités étant suffisantes. Selon les indicateurs financiers, l'endettement est de CHF 1'775.- par habitant. Il ajoute que c'est cette situation saine qui permettra de supporter des situations moins confortables à l'avenir car des baisses de revenu de l'impôt des sociétés peuvent toujours survenir. Il indique que nous continuons à payer plus d'un million à la péréquation financière. Ensuite, pour en venir au tableau des travaux adjugés, ils ont été attribués à 14 fournisseurs. Cela ne concerne pas l'administration générale mais plutôt le domaine de l'électricité, du génie civil et d'autres travaux de construction. Ils se montent à plus de 1,27 millions.

M. A. Guillaume, FOR : « Le Parti Forum remercie M. J.-P. Devaux et l'administration des finances pour les explications fournies et pour la présentation claire des comptes annuels. Nous nous réjouissons de ce bon résultat en soulignant que l'amélioration des rentrées fiscales est due à un événement particulier qui ne se reproduira probablement pas. Nous recommandons d'approuver ces comptes annuels. »

Mme D. Bloch, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois partage l'analyse de Forum. Il remercie le département des finances pour son travail. Il salue la transparence de la présentation du résultat et l'analyse objective de la situation. Le Parti Socialiste Neuvevillois est très satisfait que le système de contrôle interne soit enfin en place. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2018 qui présentent un résultat nul, après attribution de CHF 13'761.98 aux résultats cumulés des années précédentes.**

4. Drame du port de La Neuveville du 15 mai 2017 – Mesures prises à ce jour par le Conseil municipal : information (Conseil municipal)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil municipal, suite au terrible drame du 15 mai 2017 qui a coûté la vie à Claire, Miranda et Makani, avait mandaté un expert indépendant, M. Christophe Cueni, pour mener une enquête administrative. Celui-ci faisait part des résultats de son analyse au Conseil général le 14 mars 2018. Il convient de préciser que l'instruction pénale de cette affaire est dans les mains du Ministère public, plus particulièrement du procureur Daniel Arn. Le Conseil municipal n'étant pas partie à la procédure, il ne dispose d'aucune information officielle de sa part. Parallèlement à l'enquête de M. Cueni et après celle-ci, le Conseil municipal a lancé diverses actions dont il donne connaissance ci-dessous. Actions entreprises au niveau du service de l'électricité en 2018, dont une partie découle d'un audit des installations électriques : Elaboration d'un concept de sécurité pour le service des ports, élaboration d'un concept de sécurité pour le service de l'équipement (dont le service l'électricité fait partie), mise à niveau (dernières normes) des infrastructures électriques de 8 immeubles communaux situés au sud de l'autoroute (dont l'aquarium du local des pêcheurs), assainissement des installations électriques des dépôts de l'ancienne gare aux marchandises, du Centre d'animation de jeunesse et de la route du Château 15 (sécurité pour les personnes et les choses), assainissement de 3 stations transformatrices du quartier des Celliers, diverses armoires de distribution (sécurité accrue pour les clients et pour nos collaborateurs), renforcement des mises à terre des stations transformatrices Matthey I, Montagu et Collonges, assainissement du réseau d'alimentation de 6 bâtiments de l'école primaire et raccordement du tout sur la centrale photovoltaïque de l'école à journée continue, mise en place d'un service de garde à 2 niveaux afin d'assurer la sécurité et la santé des collaborateurs municipaux, mise à terre des immeubles de la rue des Mornets Est lors des travaux de réfection des conduites d'eau (amélioration des mises à terre). Autres actions menées dans d'autres secteurs : Contrôle des chutes de pierres dans la localité, fermeture des venelles et contrôle des toitures requis à tous les propriétaires avant réouverture, contrôle de l'enrochement à St-Joux, étude approfondie de la problématique de la plage pour assurer la sécurité des baigneurs. Mesures organisationnelles : Le Conseil municipal a décidé d'introduire un "Processus à suivre pour tout projet/demande" destiné à combler les lacunes relevées par M. C. Cueni dans son rapport. Par la même occasion, il a décidé de se doter d'un "Code de déontologie". Celui-ci sera appliqué tant par les membres du Conseil municipal, que par les membres des commissions, que par le personnel communal. Parallèlement, il a décidé de transférer la gestion des ports communaux du département des loisirs au département de la gestion du territoire. Enfin, sans aucun lien avec le drame du port, il a également transféré l'entretien des immeubles communaux de la gestion du territoire au département des finances. Pour que ces mesures deviennent opérationnelles, une révision partielle de l'Ordonnance d'organisation (OO) de notre Commune s'est avérée nécessaire, afin de les ancrer dans la législation communale et rendre ainsi leur exécution obligatoire. Le Conseil municipal a approuvé cette modification partielle de l'OO dans sa séance du 20 mai 2019. Toutes ces mesures entreront en vigueur dès la fin de la procédure légale d'approbation de la révision partielle de l'OO, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 2019. Enfin, le règlement communal sur les commissions permanentes doit être adapté. La compétence en revient au Conseil général, à qui une révision partielle est soumise le 12 juin 2019. Les articles 9, 11 et 13 doivent ainsi être modifiés. Par ce message, il est également porté à la connaissance du Législatif neuvevillois que M. Robert Schläfli a adressé une dénonciation à la Préfecture du Jura bernois. Cette dernière l'instruit en ce moment. Nous ne disposons d'aucune information sur l'état d'avancement de cette procédure. »

M. R. Matti indique qu'il n'a rien à ajouter au présent message.

M. P. Friedli, PSN : souhaite savoir si une personne externe s'occupera de mettre en place le code de déontologie.

M. R. Matti, maire : informe que pour l'instant cela n'est pas prévu. Le Conseil municipal a énormément travaillé sur ce code de déontologie. La chancellerie s'est inspirée d'exemples créés en France et au Canada, où toute une législation existe à ce sujet.

5. Révision partielle du règlement des commissions permanentes : arrêté du Conseil général (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « Comme expliqué au point 4 de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2019, le Conseil municipal a décidé de procéder à des transferts de tâches entre plusieurs départements. Ainsi, il a transféré : la gestion des ports communaux du département des loisirs au département de la gestion du territoire, l'entretien des immeubles communaux de la gestion du territoire au département des finances. Pour que ces mesures deviennent opérationnelles, le Conseil municipal a approuvé une modification partielle de l'ordonnance d'organisation. Ces mesures entreront en vigueur dès la fin de la procédure légale d'approbation de la révision partielle de l'OO, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 2019. En conséquence, le règlement communal sur les commissions permanentes doit être adapté, afin d'attribuer aux commissions permanentes concernées les compétences qui leur reviennent. C'est pourquoi il est demandé au Conseil général de réviser partiellement les articles 9, 11 et 13 du règlement des commissions permanentes. Les modifications nécessaires (en gras ci-dessous) sont les suivantes :

III. COMMISSION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Attributions

- a. Toutes les questions financières
- b. Préavis pour les dépenses extrabudgétaires supérieures à CHF 50'000.-
- c. Planification financière
- d. Projet du budget
- e. Examen des comptes
- f. Surveillance de la gestion des domaines et immeubles
- g. Surveillance en matière fiscale
- h. Technologies de l'information
- i. Service commercial de l'électricité/téléréseau
- j. **Entretien des immeubles municipaux (préavis pour des dépenses extrabudgétaires supérieures à CHF 50'000.- ou pour des objets d'importance)**

V. COMMISSION DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Attributions

- a. Aménagement du territoire (plans de zone et de quartier, circulation et stationnement, transports publics, liaisons ferroviaires et routières)
- b. Police des constructions, permis de construire, protection de l'environnement
- c. Travaux publics et voirie
- d. Eaux usées et eaux claires
- e. (...) **Abrogé**
- f. Déchets
- g. Cimetière
- h. **Ports communaux**

VII. COMMISSION DES LOISIRS, SPORT, CULTURE

Attributions

- a. Collaboration avec les associations, clubs et institutions
- b. Culture
- c. Sport
- d. Tourisme et loisirs
- e. Utilisation des infrastructures culturelles, sportives et touristiques, hormis les ports communaux**
- f. Bibliothèque
- g. Ludothèque

Le Conseil municipal demande au Conseil général d'entériner les modifications requises. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme T. Michel, FOR : « *Le Parti Forum remercie le Conseil municipal et demande d'accepter cette révision partielle du règlement des commissions permanentes. »*

M. C. Schori, PSN : demande également d'accepter cette révision partielle du règlement des commissions permanentes, car cela est logique. Aussi, il se demande si ce changement ne risque pas de surcharger le service de la gestion du territoire.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que les ressources de personnel sont suffisantes au service de la gestion du territoire afin assurer cette transition qui aura lieu dès le 1^{er} juillet 2019.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette révision partielle du règlement des commissions permanentes.**

6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : « *La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café Théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessitait des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les premiers contrats arrivent ainsi à échéance à fin 2019. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat de la Bibliothèque régionale permettra à cette institution de continuer à fournir des prestations optimales dans la région et à améliorer le service aux utilisateurs. La subvention d'exploitation de la Commune s'élèvera à CHF 162'750.- par année dès le 1^{er} janvier 2020. La Bibliothèque régionale et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera finalisée dans la mesure où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) à la Bibliothèque régionale de La Neuveville. Cette décision est soumise au référendum facultatif, le montant annuel étant supérieur à CHF 100'000.-.* »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppy, FOR : indique que le Parti Forum recommande d'accepter cet objet et prie d'appliquer l'unanimité.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2020-2023).**

7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 31'000.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : « La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café Théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessitait des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les premiers contrats arrivent ainsi à échéance à fin 2019. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat du Musée d'Art et d'Histoire permettra à cette institution de continuer à assurer sa mission de conservation et de mise en valeur régionale de ses collections. La subvention d'exploitation de la Commune s'élèvera à CHF 31'000.- par année dès le 1^{er} janvier 2020. Le Musée d'Art et d'Histoire et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera finalisée dans la mesure où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppy, FOR : indique que les gens attendent cela depuis longtemps et demande d'accepter absolument cet objet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 31'000.- pendant 4 ans (2020-2023).**

8. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2020-2023) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café Théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : « La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café Théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessitait des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les premiers contrats arrivent ainsi à échéance à fin 2019. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat de prestations du Café-théâtre de La Tour de Rive permettra à cette institution culturelle de continuer à collaborer activement avec les trois autres centres culturels de la région reconnus comme d'importance régionale ainsi qu'avec les autres organisations culturelles de la région et de Bienne. La subvention d'exploitation de la Commune s'élèvera à CHF 24'887.- par année dès le 1^{er} janvier 2020. Le Café-théâtre de La Tour de Rive et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera finalisée dans la mesure

où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) au Café-théâtre de La Tour de Rive de La Neuveville. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Burdet, PLR : souhaite avoir une explication quant au chiffre étonnant de CHF 24'887.-.

M. A. Olivieri, conseiller municipal : répond que nous arrivons à ce chiffre en tenant compte de la répartition entre le canton et les communes.

M. A. Schleppey, FOR : relève que le soutien au Café-théâtre est intéressant pour notre cité et demande d'accepter cet objet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2020-2023).**

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC pour l'achat de tableaux interactifs et la création d'une salle d'informatique à l'école primaire : décision (I. Moeschler)

Message du Conseil municipal : « A la suite de la construction du bâtiment des Collonges de l'école primaire, il avait été décidé d'installer un équipement interactif dans les salles de classes du bâtiment du Signolet, ainsi que d'équiper l'école d'une salle d'informatique. Le projet est divisé en deux parties : La salle informatique : la salle informatique se trouvera au 3^e étage du bâtiment du Signolet, dans l'ancienne aula. Il s'agira de l'équiper de 24 postes "élèves" ainsi que d'un poste principal. Il a été opté pour des ordinateurs "All-in-One". Chaque ordinateur devra évidemment être équipé des logiciels Office. Il est prévu l'installation d'un logiciel de "surveillance" sur le poste principal, afin que l'enseignant puisse avoir en permanence un œil sur le travail des élèves à l'écran. Il est également prévu l'installation d'un beamer, d'un écran de projection motorisé, d'un système audio, d'un visualiseur ainsi que d'une imprimante/photocopieuse A3 couleur. A cela s'ajoute évidemment tout le mobilier approprié. Les salles de classe : il s'agira d'équiper six salles de classes, pour les degrés 5 à 8. Les enseignants ont décidé d'opter pour une pratique mise en place au gymnase de Bienne ainsi qu'à l'école secondaire du Châtelet, à Bienne également. Le principe est d'avoir une grande tablette tactile sous les yeux, sur le bureau principal. Ce matériel permettra aux enseignants de toujours rester face à leurs élèves plutôt que de leur tourner le dos, comme c'est le cas lors de l'utilisation d'un TBI ou un eScreen par exemple. Il est également prévu, comme en salle d'informatique, l'installation d'un beamer, d'un écran de projection motorisé, d'un système audio et d'un visualiseur. A cela s'ajoute également, tout le mobilier approprié. Les coûts : Salle d'informatique :

Peinture	rafraîchissement de la salle, mise en état du plafond, divers rhabillages	5'800
Imprimante	imprimante et photocopieuse couleur A3	6'900
Bureautique	ordinateurs AiO (25x), Office, système surveillance, câblage, installation	49'900
Matériel multimédia	beamer, toile de projection, système audio, visualiseur, câblage, installation	9'200
Mobilier	tables (12x) et chaises élèves (24x), table et chaise enseignant	25'000
Electricité		27'500

TOTAL 1 124'300

Salles de classe :

Bureautique	tablettes, ordinateurs, Office, câblage, installation (6x)	27'500
Matériel multimédia	beamers, toile de projection, système audio, visualiseur, câblage, installation (6x)	54'300
Mobilier	bureau et chaise (6x)	31'400
Electricité		30'000

TOTAL 2 143'200

TOTAL 1 et 2 267'500

Les coûts totaux prévisionnels de ce projet sont de CHF 267'500.- TTC, par rapport à notre catalogue d'investissement 2019 de CHF 310'000.-. La commission des finances a préavisé favorablement, en date du 13 mai 2019, cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC pour l'achat des tableaux interactifs, ainsi que du matériel informatique pour la salle d'informatique de l'école primaire. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : rappelle que, lors de la construction de l'école, la question avait déjà été évoquée de travailler avec le corps enseignant afin de trouver une installation adaptée. De plus, le canton a instauré des heures d'informatique supplémentaires dans le programme scolaire et cela devient donc nécessaire de fournir un système adapté. Elle demande donc l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : « Au nom du Parti Libéral-Radical, nous sommes totalement en accord avec ce crédit d'amélioration dans le domaine de l'informatique mais une question nous brûle quand même les lèvres. Faut-il absolument que cela soit aussi onéreux ? N'existe-t-il pas des produits plus modestes et tout autant performants ? Un exemple, un bureau plus une chaise, CHF 5'200.-. En espérant que plusieurs offres seront demandées et comparées, ainsi une économie sur le crédit pourra être réalisée. »

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond qu'il est possible d'avoir du matériel moins onéreux, mais souvent de moins bonne qualité. Pour établir le montant de ce crédit, il a tenu compte des prix les plus hauts dans les offres. Ceux-ci vont être encore négociés et il sera fait en sorte que le matériel adéquat soit acheté. Il indique également qu'une enseignante est allée voir dans d'autres écoles pour comparer et voir les expériences faites.

M. A. Guillaume, FOR : indique que son avis est proche de celui du Parti Libéral-Radical. Il trouve bien de former les jeunes à l'informatique. Il propose d'approuver cette demande et d'évaluer l'option de louer des imprimantes plutôt que de les acheter.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : informe qu'il a déjà réalisé cette démarche et que le sujet reste mitigé.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de crédit d'engagement.**

10. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2019-2021) de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures du réseau multimédia (télé-réseau) nécessitent non seulement un entretien régulier, mais également des mises à niveau périodiques liées à l'évolution technologique. Entre 2014 et 2017 le réseau multimédia a fait l'objet d'un renforcement et d'un assainissement au niveau des amplificateurs et des armoires de distribution, afin de pouvoir distribuer l'entier de la gamme des produits numériques. Depuis 2018, nous planifions les étapes suivantes afin d'optimiser et améliorer la qualité du réseau. Nous avons également intégré dans nos réflexions le réseau fibres optiques en y incluant la reprise (au 1^{er} janvier 2019) du réseau du syndicat SYTEN. Afin de rester proactifs, nous préparons nos réseaux coaxiaux et fibres optiques à l'arrivée des prochaines générations de logiciels et à l'augmentation de la capacité de transport de données. La centrale technique du réseau se trouve à la Grand-Rue 2 et doit impérativement faire l'objet d'un

assainissement et d'une sécurisation complète. Le projet prévoit la mise en place d'un système de sécurité gérant les paramètres intrusion, incendie, dégâts d'eau, panne climatisation et panne technique majeure. Les installations techniques non utilisées ou obsolètes seront démontées. L'installation électrique sera renforcée. Une meilleure subdivision des groupes permettra de limiter l'impact du déclenchement d'un circuit et le tout mis aux dernières normes. En complément, le local sera repeint et la climatisation installée définitivement. A noter que le propriétaire a récemment remplacé les fenêtres. Les coûts se montent à CHF 86'000.- HT. La reprise des infrastructures au 1^{er} janvier 2019 du Syndicat du télé-réseau accompagnée des nombreuses extensions des réseaux de ces dix dernières années nécessite des nouveaux moyens de gestion. Ce logiciel (dynamique), permettra d'optimiser le réseau existant en évitant des investissements peu judicieux et assurera une planification de qualité pour les prochaines années. Les coûts se montent à CHF 97'800.- HT. La première étape d'assainissement du réseau au format « numérique » dans la période 2014-2017 a permis à notre service de constater qu'une optimisation du réseau est indispensable afin de garantir une meilleure stabilité des signaux, diminuer les travaux de maintenance journaliers et assurer la qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les coûts se montent à CHF 94'000.- HT. L'administration cantonale, par le biais de son prestataire, souhaite un renforcement de l'alimentation en capacité de fibres optiques pour son immeuble situé à la rue des Fossés 1. Le projet prévoit le tirage d'un câble de plus grande capacité entre la centrale située à Grand-Rue 2 et Fossés 1. Les revenus de location des fibres vont par conséquent augmenter. Les coûts se montent à CHF 21'500.- HT.

Objet	Prévision d'exécution	Coût HT en CHF
Centrale technique (HUB)	2019 - 2020	86'000.00
Documentation des réseaux	2019 - 2021	97'800.00
Optimisation du réseau	2020 - 2021	94'000.00
Renforcement secteur Fossés	2019	21'500.00
Divers et imprévus 10 %		33'000.00
Total HT		<u>332'300.00</u>
TVA 7.7 %		25'587.10
TOTAL		357'887.10

Ce réseau stratégique doit être soigneusement entretenu, car il assure en plus de la fonction « télé-réseau » le transport des données entre les différents sites de la Municipalité et de l'école primaire. A futur et afin de ne pas devoir recourir massivement à l'utilisation de la « 5G », ce réseau permettra le déploiement du Smartmeter (télé-relevé des compteurs) et du Smartgrid (gestion dynamique du réseau électrique). Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que c'est en premier lieu pour la remise à niveau de la centrale technique qui doit être assainie déjà depuis plusieurs années et qui doit être sécurisée. Il y a la documentation des réseaux sur les systèmes électroniques, ce qui permettra aux intervenants externes d'avoir via un système la vue d'ensemble du réseau. Il demande l'entrée en matière.

M. P. Friedli, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois soutient cette amélioration du réseau multimédia et remarque que le financement sera certainement obtenu par les bons résultats déjà réalisés jusqu'à maintenant. Il y a aussi un très grand fonds spécial du télé-réseau qui pourra aussi servir au besoin. »

M. A. Ehrensperger, président, PSN : demande si ce fonds spécial va alimenter ces dépenses ?

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que cela n'a pas été défini mais il est possible qu'une partie y soit dédiée.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : rétorque que ce fonds permet d'amortir.

M. A. Ehrensperger, président, PSN : souhaiterait savoir pourquoi la documentation des réseaux est le point le plus coûteux.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que c'est un travail de longue haleine avec plusieurs personnes et qu'il faut également compter un achat de licence pour l'utilisation du système.

Mme S. Orha, FOR : remercie le Conseil municipal d'avoir prévu la planification et la mise à niveau du réseau et demande d'accepter ce crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 24 voix favorables et une abstention, le Conseil général accepte cette demande de crédit d'engagement.**

11. Demande d'un crédit pluriannuel sur les années 2015 et 2016 de CHF 687'133.65 pour le déplacement de la station transformatrice « Oeuchettes » dont à déduire la participation de CHF 489'347.15 de l'entreprise CAPSA – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 24 juin 2015, Conseil général a libéré un crédit d'engagement d'un montant de CHF 687'133.65 pour le déplacement de la station transformatrice "Oeuchettes", dont à déduire la participation de CHF 489'347.15 de l'entreprise CAPSA. Les travaux, qui ont été réalisés entre juillet 2015 et mars 2016 se sont très bien déroulés, accompagnés d'une excellente collaboration avec l'entreprise CAPSA. Tout au long des travaux, des mesures d'optimisation ont permis de substantielles économies financières sans nuire à l'aspect technique et à la durabilité des infrastructures. Une économie de 19.40 % a été réalisée sur la totalité. Elle s'élève à 30.50 % (CHF 60'329.37 TTC) sur la partie financée par la Commune. Les détails par position peuvent être consultés dans le décompte annexé. Grâce à une gestion de projet rigoureuse ainsi que la bonne collaboration de CAPSA, le déplacement de la station transformatrice, un exercice très compliqué techniquement, s'est déroulé sans surprises et dans le respect du budget. Le Conseil municipal remercie le service de l'équipement pour ce projet rondement mené et prie le Conseil général de prendre acte du décompte. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que le projet a bien été suivi en observant des économies financières. Quelques causes, dont les contrats de servitudes, ont pris du temps, ce qui amène à présenter le décompte aujourd'hui.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été soumis.

12. Rapport de gestion 2018 : information (R. Matti)

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2018 qui lui a été présenté.

13. Prévisions du Conseil municipal pour 2019 : information (R. Matti)

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2019 qui lui ont été présentées.

14. Nomination d'un membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Thierry Brodu, démissionnaire

M. A. Guillaume, FOR : informe que le Parti Forum propose Mme Céline Känel pour remplacer M. Thierry Brodu, démissionnaire.

Le président passe au vote : **à l'unanimité, moins l'intéressée, le Conseil général nomme Mme Céline Känel avec effet immédiat en qualité de membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Thierry Brodu.**

15. Nomination du représentant du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de M. Mark Reinhard, démissionnaire

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : informe que M. Mark Reinhard a donné sa démission en novembre 2018 et ce n'est qu'en mai 2019 que la proposition de remplacement leur est parvenue. Elle regrette un peu cette situation, car c'est la seule commission où les membres ont une voix décisive. Elle propose au nom du Conseil des parents de nommer Mme Joanne Weber en tant que représentante du Conseil des parents dans la commission de l'instruction et de la jeunesse.

Le président passe au vote : **avec 13 voix favorables et 12 abstentions, le Conseil général nomme Mme Joanne Weber avec effet immédiat.**

M. A. Ehrensperger, président, PSN : relève que ce faible score est certainement dû au fait que Mme Joanne Weber n'était pas présente lors cette nomination et propose qu'à l'avenir ce genre d'élection se fasse en présence de l'intéressé-e.

16. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)

Réponse du Conseil municipal : *« Suite à l'interpellation du parti libéral radical du 29 novembre 2017, un projet ayant pour but de sécuriser la plage communale a été mis en place. Nous avons repris les différents avis de droit et correspondances depuis 2005, date à laquelle les premiers avertissements sur l'insécurité (contractuelle et de fait) avaient été émis. Il avait été conseillé à la Commune de bien vouloir entreprendre certaines actions. La Société suisse de sauvetage (SSS) et le Bureau de prévention des accidents (BPA) ont procédé à une visite de la plage. Le BPA a rendu son rapport dont le Conseil municipal a pris connaissance le 25 février 2019. A la suite de quoi, les premiers travaux urgents et réalisables dans un court délai ont été entrepris. En réponse à l'interpellation : 1. Qui est responsable de la sécurité à la Plage aussi bien sur terre que dans l'eau ? La Commune de La Neuveville est le maître d'ouvrage et doit à ce titre entretenir les exploitations tant sur terre que dans l'eau. Sa responsabilité est engagée selon l'art. 58 CO. Ainsi, la Commune doit entreprendre les gros travaux et édicter des règlements clairs sur l'utilisation de l'ouvrage. Il est important de noter que, le devoir de sécurisation du propriétaire n'est pas illimité, car il n'est pas tenu de parer à tous les dangers imaginables. Il peut faire abstraction des risques dont les utilisateurs ou les personnes en contact avec l'ouvrage peuvent se protéger elles-mêmes en faisant preuve d'un minimum de prudence. Il n'a pas à prendre en compte l'éventualité d'un comportement insolite et invraisemblable. Cependant, si l'ouvrage est destiné ou accessible à des enfants, le propriétaire doit tenir compte du comportement non conforme que peuvent adopter les enfants et il est tenu de prendre des précautions particulières. De son côté, l'exploitant doit prendre toutes les mesures pour assurer une sécurité dans l'usage des installations. Sa responsabilité est contractuelle (issue du contrat de bail) : il doit entretenir l'exploitation selon les usages et a l'obligation d'avertir la Commune si de gros travaux doivent être entrepris. Si l'exploitant n'informe pas la Commune de dégâts créant une situation potentiellement dangereuse pour les usagers, il pourra en être tenu co-responsable en cas d'accident. L'exploitant a également l'obligation de surveillance : dans la mesure où l'entrée à la plage est payante, les mesures de sécurité se voient rehaussées. Cela implique une obligation de surveillance. Plus précisément, la plage doit proposer au minimum une personne disposant du brevet de sauvetage de la Société suisse de sauvetage SSS « brevet Pro Pool » complété par SS « Module Lac », les autres personnes pouvant disposer d'un brevet SSS « Plus Pool ». Elle doit également assurer les frais et la formation continue de ses auxiliaires. 2. Quelle est la période de surveillance du plan d'eau ? La plage est ouverte de mi-mai à mi-septembre et de 09h00 – 20h00. Pendant cette période, la surveillance doit être assurée. 3. Qui est la personne responsable du sauvetage ? Les contraintes légales en matière de sécurité de la baignade exigent les mesures suivantes : Un garde-bain principal en possession de tous les brevets nécessaires sera en charge de la sécurité de la plage. Un garde-bain auxiliaire sera aussi engagé, ce garde-bain dispose de tous les brevets nécessaires en qualité de garde-bain auxiliaire et il obtiendra aussi son brevet « module lac » au début juin 2019. Ce brevet lui permettrait aussi de devenir un garde-bain principal. Nous avons aussi deux autres personnes avec des brevets de sauvetage BLS-AED et brevet de base. Ces deux personnes peuvent assurer la sécurité sur terre et assister les garde-bains dans un sauvetage, mais ne peuvent en aucun cas être responsables du sauvetage. 4. Quelle est la formation du sauveteur et est-elle certifiée ? Les formations sont mentionnées au point 3 et elles sont toutes certifiées. 5. Où se trouve le matériel de sauvetage et de quoi est-il composé ? Un local sanitaire est en cours de réalisation et tout le matériel nécessaire y sera stocké. Le garde-bain principal se chargera de vérifier le contenu et l'état du matériel. Sont déjà prévus : un lit sanitaire, des médicaments de base, des pansements, de l'eau et un défibrillateur sera installé sur la station de*

pompape Vichon en face du nouveau local sanitaire. 6. Quelle est la couverture d'assurance en cas d'accident et qui en est le preneur ? En cas d'accident, c'est toujours l'assureur direct qui intervient, à savoir l'assurance-accident selon la LAA ou respectivement la caisse-maladie de la personne accidentée. Si une quelconque responsabilité nous incombe, c'est l'assureur qui fera un recours contre la Commune et notre assurance RC prendrait en charge ou nous défendrait contre des prétentions injustifiées. Notre couverture d'assurance RC se monte à CHF 10'000'000.-. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie M. Gorgé pour son interpellation qui aura permis la mise en place du projet qui aboutira à une plage communale sécurisée et appréciée des Neuvevillois. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message.

M. A. Gorgé, PLR : remercie M. R. Matti concernant cette réponse. Il souhaite avoir une confirmation que tous les points notés ont été mis en place.

M. R. Matti, maire : indique que c'est M. D. Honsberger, administrateur des finances, qui a réalisé ce projet et indique qu'il a effectué déjà beaucoup de points demandés. Il relève qu'une barrière a été posée à la douche ouest, des poteaux ont été enlevés du lac, un local sanitaire a été créé et des gardes bains ont été engagés. Il passe la parole à M. D. Honsberger.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : complète la déclaration de M. R. Matti en indiquant les mesures qu'il a prises actuellement pour la sécurité de la Plage.

17. Rapport du CM en réponse à la motion PS (D. Bloch) « Politique de développement durable » (Conseil municipal)

Rapport du Conseil municipal : *« La motion de Mme Denise Bloch demandait à l'Exécutif communal d'inscrire le développement durable comme fondement de sa stratégie politique et de ses projets ainsi que d'informer le Conseil général sur les procédures, instruments et indicateurs qu'il met en œuvre pour vérifier les projets, décisions et réalisations quant à leur efficacité et leur efficience en termes de développement durable. Elle constatait que le Conseil municipal avait exprimé son intérêt pour le développement durable dans ses choix politiques et que l'élaboration du plan d'aménagement local représentait une étape importante pour l'avenir de notre localité, pour laquelle une orientation dans cette direction prenait tout son sens. En décembre 2018, le Conseil municipal signalait que les principes de développement durable sont déjà inscrits dans le projet de territoire de notre Commune et que celui-ci serait présenté au Conseil général au cours du premier semestre 2019. Le projet de territoire a été présenté le 20 mars dernier au Législatif. Actuellement, le Conseil municipal travaille à la mise en place de dispositions spécifiques avec une méthode plus précise. A cet effet, il va mandater une entreprise spécialisée dans le domaine du développement durable. »*

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : *« Je remercie le Conseil municipal pour son travail. Je salue sa décision de mandater une entreprise spécialisée dans le domaine du développement durable. Je souhaite savoir dans quel délai le Conseil municipal pense être en mesure de donner plus d'informations sur les dispositions spécifiques et les procédures. Vu que le règlement ne me permet pas de poser une question dans l'actuel processus, je déposerai une question simple pour le prochain Conseil général. »*

18. Rapport du CM en réponse à la motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville » (Groupe de promotion économique)

Rapport du Conseil municipal : *« Notre site Internet (www.laneuveville.ch) possède une rubrique « Immobilier » dans son secteur « Economie ». Cette rubrique est reliée aux sites les plus utilisés en Suisse, à savoir ImmoScout24.ch et Anibis.ch. En date du 14 mai 2019, 30 objets figurent sur notre site. Nous y trouvons : 4 Bâtiments industriels de 12m² à 70m², 24 Appartements : 8 Studios ou 1.5 pièces, 7 appartements de 2 – 2.5 pièces, 8 appartements de 3 – 3.5 pièces, 1 appartement de 4.5 pièces, 2 Places de parking. Nous constatons que certains locaux pas ou peu utilisés ne sont pas offerts sur l'un ou l'autre de ces sites Internet (par exemple le bâtiment Rama Watch ou Erismann).*

Ainsi, il s'avère que peu de locaux sont disponibles sur le marché local et l'administrateur des finances confirme que son service ne reçoit jamais ce type de demande. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe qu'en complément du rapport, la plupart des objets sont repris sur notre site Internet.

M. A. Guillaume, FOR : remercie le Conseil municipal pour les précisions et constate que l'offre de surfaces industrielles et commerciales est très faible à La Neuveville. Il pense qu'il serait intéressant d'y réfléchir dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local.

19. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (S. Orha) « Installation d'un défibrillateur à Chavannes »

Développement :

- Motion FOR (S. Orha) « Installation d'un défibrillateur à Chavannes »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

20. Questions simples et traitement

Mme C. Wingo, PSN : « *Le Parti Socialiste Neuvevillois voudrait savoir où en est la Municipalité avec la distribution des bons d'achat pour les commerces locaux et combien de bons ont déjà été distribués ?* »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique que des bons ont été distribués lors de la remise des mérites sportifs et culturels et sont remis régulièrement aux nouveaux habitants. Il relève qu'environ actuellement CHF 3'000.- de bons circulent à La Neuveville. Il rappelle que les commerçants ne sont pas obligés de venir les encaisser à la Commune et peuvent les faire circuler dans les autres commerces. Il ajoute que les conseillers généraux vont recevoir CHF 100.- sous forme de bons lors du paiement des jetons de présence. Il estime qu'à la fin de l'année, il y aura plus de CHF 10'000.- de bons en circulation.

Mme D. Bloch, PSN : « *Le 5 décembre 2018, le Conseil général a accepté un postulat du Parti Socialiste Neuvevillois sur la "Sécurité des places de jeux et des abords de l'école", déposé le 14 mars 2018. L'été est à nos portes. Quand peut-on espérer que nos enfants pourront profiter de places de jeux sécurisées ?* »

M. R. Matti, maire : informe que le Conseil municipal va voter un crédit lors de sa séance du 1^{er} juillet 2019 pour mettre en place la sécurité aux places de jeux. La première qui sera sécurisée sera au bord du lac, près du débarcadère.

Mme D. Bloch, PSN : « *La Municipalité dispose d'un fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (RECUREN), alimenté par la taxe pour l'efficacité énergétique depuis 2012. Où en est l'ordonnance d'application du règlement ?* »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : va étudier cette question et y répondra lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme T. Michel, FOR : « *Il y a un peu plus d'un mois, une barrière a été posée sur le chemin des Rives à Chavannes, probablement pour empêcher que les cyclistes empruntent ce chemin. Mais étant donné que cette barrière n'a pas été posée près d'un lieu d'accès au chemin des Rives, l'efficacité par rapport à la limitation de la circulation des vélos nous semble fort redoutable. Est-ce que la Commune est au courant de la pose de cette barrière ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que la commune est au courant de la pose de cette barrière qui a été effectuée par la commune de Gléresse, sur un terrain appartenant aux CFF et sur le territoire neuvevillois, sans l'accord de notre commune. Il indique que c'est un dossier ouvert entre la commune de La Neuveville et Gléresse.

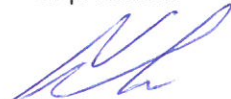
21. Communications

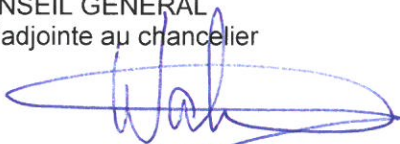
M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe qu'hier soir le Syndicat du télé-réseau neuvevillois (SYTEN) a été dissout.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que les travaux de la traversée de La Neuveville sont terminés. Le marquage sera effectué dans les deux semaines suivantes. Il informe que son service travaille sur un concept pour redresser les piquets qui ont été pliés. Aussi, septante poteaux seront changés par des poteaux flexibles dans la commune.

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier


A. Ehrensperger


S. Wahlen



Séance du Conseil général, le 12.06.2019

Motion

Installation d'un défibrillateur à Chavannes

Forum Neuvillois demande au Conseil Municipal l'installation d'un défibrillateur à Chavannes

Suite au projet d'installation des défibrillateurs prévues à La Neuveville, nous avons constaté que Chavannes ne dispose d'aucun.

Par conséquent, Forum demande au Conseil municipal de prévoir l'installation d'un appareil à Chavannes, également.

Pour Forum Neuvillois,

Sanda Orha

11.06.2019